

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Loïc GANDON, Claude ESNAULT, Josy DUVERNEUILH, Vincent BOUCHE, Jean-Noël GUILBERT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Philippe LE BIHAN, Fany DUFEIL, Thérèse MOREL, Marie SIMON-VARINS, Jean-Pierre BACHELIER, Muriel CARUHEL, Sophie GUYON, Thierry MACHERAS.

Pouvoirs : Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE; Claire HARDY à Sophie GUYON, Franck BEAUFILS à Josy DUVERNEUILH.

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

Marie SIMON-VARINS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2018.

Approbation à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2018.

Approbation à l'unanimité.

4. Finances : demande de fond de concours de la CCCE pour les travaux de la salle omnisports.

A l'unanimité : demande de fond de concours, pour un montant de 36 222 €, auprès de la CCCE pour les travaux de la salle omnisports.

5. Finances : fixation du tarif pour une carte d'abonnement communautaire dans les médiathèques.

A l'unanimité : création d'un tarif supplémentaire d'abonnement communautaire individuel à 20 €.

6. Finances : budget service des eaux : admissions en non valeurs.

A l'unanimité : admission en non-valeurs de titres pour un montant total de 1 964.51 €.

7. Finances : budget commune : admissions en non valeurs.

A l'unanimité : admission en non-valeurs de titres pour un montant de 8.94 €.

8. Finances : demande de garantie d'emprunt de la SA HLM La Rance.

A l'unanimité : garantie accordée à hauteur de 100 % de l'emprunt de 452 288 € contracté par la SA la Rance pour la construction de 4 logement à la Ville Géhan.

9. Foncier : vente et acquisition d'une portion de chemin rural dans le secteur de la rue de la mare : précision à la délibération 28/2018 du 19 mars 2018.

A l'unanimité : retrait de la délibération du 19 mars 2018 suite au courrier du sous-préfet en date du 24 mai 2018. Le principe du déplacement du chemin reste acté mais les enquêtes publiques préalables nécessaires devront avoir lieu.+

10. Foncier : mise en demeure d'acquérir l'emplacement réservé n°39 au PLU.

A l'unanimité : pas d'acquisition de l'emplacement réservé 39 qui sera donc supprimé.

11. Foncier : renouvellement de la convention de partenariat avec la SAFER.

A l'unanimité : renouvellement de la convention avec la SAFER pour une durée de 5 ans.

12. Travaux : Aménagement des carrefours « accès déchetterie et aire des gens du voyage » par le Conseil Départemental.

A la majorité (15 pour, 1 contre et 3 abstentions) : approbation du projet d'aménagement du Conseil Départemental pour le carrefour RD603-RD64.

13. Personnel : création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs.

A l'unanimité : création du poste de rédacteur principal de 1ère classe.

14. Personnel : fixation du ratio promu-promouvables.

A l'unanimité : fixation du ratio promu-promouvables à 100 % pour tous les grades.

15. Personnel : modification tableau des effectifs pour nomination avancement de grade.

A l'unanimité : approbation des modifications au tableau des effectifs pour permettre à 6 agents une nomination sur leur grade d'avancement.

16. Service jeunesse : participation aux frais de formation des stagiaires BAFA.

A l'unanimité : approbation du principe de prise en charge financière par la collectivité des frais de formation d'approfondissement du stage BAFA des jeunes qui auront réalisé leur stage pratique à l'ALSH le Grand Jardin.

17. CCCE : convention de mise à disposition des services techniques de la commune pour de petits travaux à l'Office de Tourisme Intercommunal.

A l'unanimité : validation de la convention pour la réalisation par les ST de la commune des petits travaux de moins de 500 € sur le bâtiment de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Lunaire.

18. Police du Maire : adhésion à un service de fourrière animale.

A la majorité (4 pour et 15 abstentions) : adhésion au service de fourrière proposé par la société Sacpa-Chenil service.

19. Services publics : horaires d'ouverture du bureau de Poste.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de La Poste.